



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

L'an **deux mil vingt six, le premier avril, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Jacques COUDERC, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, Mme Marguerite LATOUR, M. Jean Claude BAN.

Étaient absents excusés : Mme Maud LE GUILLOU.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Laurent COLIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Christelle COURTES.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-027 : Portant sur les délégations du conseil municipal au maire

Le **conseil municipal de Saint Cyr la Roche** a discuté et approuvé à l'unanimité (11 voix pour) la **délégation de compétences au maire** en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT. Cette décision vise à **fluidifier la gestion administrative communale** en confiant à Madame le maire, pour la durée du mandat, un ensemble de prérogatives précédemment exercées par le conseil.

Ces délégations, **révocables à tout moment**, prendront fin à l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil. Le maire rendra compte de leur exercice à chaque séance. Leur mise en œuvre est **effective immédiatement**, sous réserve des limites fixées par le conseil.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-028 : Portant sur la désignation des délégués à la FDEE 19

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la désignation de deux délégués titulaires (Jean-Marc NOAILLE, Nelly DUFFAUT) et deux suppléants (Laurent COLIN, Jacques COUDERC) pour représenter la collectivité au sein de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), conformément aux statuts en vigueur.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-029 : Portant sur la désignation des délégués des syndicats

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité (11 voix pour) la délibération relative à la désignation des délégués syndicaux. Cette décision, prise sans vote à bulletin secret, désigne les représentants titulaires et suppléants pour le SIRTOM (Agnès Mulliez et Laurent Colin) et le SEBB (Nelly Duffaut et Jean-Claude Ban). La mesure entre en vigueur dès son adoption, conformément aux règles de représentation du personnel dans les collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-030 : Portant sur la désignation des délégués au Syndicat intercommunal Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise.

Le conseil municipal de **Saint-Cyr-la-Roche** a élu **Nelly DUFFAUT** (titulaire) et **Magali FERNANDEZ** (suppléante) comme déléguées au **Syndicat intercommunal Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise**, afin de participer à la gouvernance du label ministériel pour la valorisation du patrimoine local.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-031 : Portant sur le vote des taux de la fiscalité directe locale 2026

Le conseil municipal de [nom de la collectivité] a discuté et approuvé, lors de sa séance du [date exacte si connue, sinon "mars 2026"], la révision à la hausse des taux des impôts locaux pour l'exercice 2026. Cette décision vise à **ajuster les recettes fiscales** en portant :

- la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** de 34,98 % à **35,15 %**
- la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)** de 90,47 % à **90,92 %**
- la **Taxe d'Habitation (TH)** résiduelle de 10,72 % à **10,77 %**.

Adoption à la majorité (9/11), avec un vote contre et une abstention

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-032 : Portant sur l'approbation du budget primitif

Le conseil municipal de **Saint-Cyr-la-Roche** a approuvé à l'unanimité le **budget primitif 2026**, équilibré en dépenses et recettes à **341 672,39 € en fonctionnement** et **261 860,82 € en investissement**, marquant le cadre financier de l'action municipale pour l'exercice.

Questions diverses

Finalisation des attributions des commissions internes

Organisation : Mise à jour de l'agenda.

- **Sécurité des élus** : Deux compagnies d'assurance ont été contactées pour étudier les garanties possibles.
- **Bulletin municipal** : Vous pouvez encore proposer des articles jusqu'à la mi-avril
- **Retour sur les visites en campagne** : Les questions et remarques recueillies auprès des habitants lors des déplacements ont été examinées.
- **Travaux** : Réparation du toit du bâtiment de la mairie (côté garderie) rendez-vous prévu avec une entreprise **vendredi 17 avril à 18h**.
- **Cérémonie du 8 mai** : Elle se déroulera **le vendredi 8 mai à 11h30**.

..

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 01/04/2026 à 22h30

Signature Mairie, Mme Nelly DUFFAUT



Signature Christelle COURTES.